

BUDGET PRIMITIF 2018

Section de fonctionnement

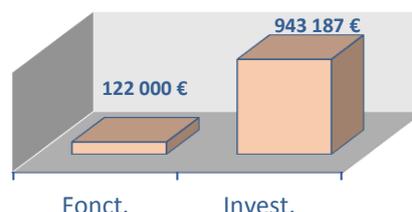
RECETTES	DEPENSES
Montant des ventes et prestations services 311.500 €	Ecritures comptables de transfert entre sections 351.271 €
Produit des taxes foncières et d'habitation 678.000 €	Fournitures et consommations courantes 463.300 €
Autres impôts et taxes 455.350 €	Personnel et frais assimilés 865.800 €
Dotations de l'ETAT - Subventions et participations d'organismes publics 521.861 €	Charges organismes extérieurs et autres 370.300 €
Loyers et autres 46.560 €	Intérêts des emprunts 94.000 €
Remboursement sur rémunération du personnel 9.400 €	
Ecritures comptables 122.000 €	
2.144.671 €	2.144.671 €

Qu'est-ce qu'un budget primitif ?

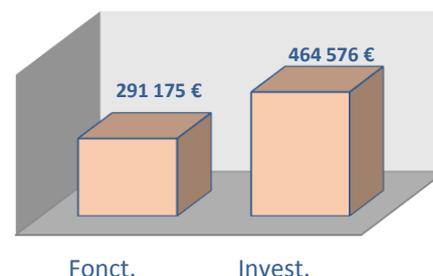
Voté en équilibre par le conseil municipal, il prévoit et autorise les opérations de recettes et de dépenses inscrites pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Budgets primitifs annexes :

Budget de clôture ZA



Assainissement



Section d'investissement

RECETTES	DEPENSES
Excédent Fonct. 2017 429.514,45 €	Déficit 2017 reporté 315.238 €
Taxe d'aménagement 6.000 €	Remboursement du capital des emprunts + emprunts ZA 228.000 €
Remb. avance budget ZA 47.000 €	Charges ZA étalées sur 3 ans 122.000 €
Emprunt d'équilibre 158.963,12 € + Capital Emprunt ZA 264.936,43 €	Programme d'investissement 1.291.207 €
Produit des cessions 5.000 €	
Remboursement FCTVA sur dépenses d'investissement 100.000 €	
Subventions d'investissement 593.760 €	
Amort. Subv Equip SDE35 + ZA et Etalement Charges ZA 48.440 €	
Ecritures comptables de transfert entre sections 302.831 €	
1.956.445 €	1.956.445 €

